



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 8

CINQUIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

Immédiatement après la prière, M. GERRARD soulève une question de privilège et propose que la question soit renvoyée à un comité de l'Assemblée législative.

M. GOERTZEN, M. le *ministre* CHOMIAK et M. LAMOUREUX interviennent. Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 8) — *Loi sur les dates de réunion du Comité des comptes publics (modification de la Loi sur l'Assemblée législative)/The Public Accounts Committee Meeting Dates Act (Legislative Assembly Act Amended)*;

(M. le *ministre* CHOMIAK)

(N° 203) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools (prévention de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale)/The Liquor Control Amendment Act (Fetal Alcohol Spectrum Disorder Prevention)*.

(M. LAMOUREUX)

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre chargé de l'application de la *Loi sur la réglementation des alcools* à envisager de permettre aux propriétaires de Headingly Foods de vendre des boissons alcoolisées dans leur commerce, mesure qui appuierait les petites entreprises et contribuerait à la prospérité des collectivités rurales du Manitoba. (R. Spice, R. Galbraith, I. Naurock et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre et son gouvernement néo-démocrate à coopérer afin que les Manitobains apprennent pourquoi le gouvernement n'a pas agi malgré ce qu'il savait et à envisager de tenir une enquête publique sur le fiasco du Fonds Crocus. (D. Surrett, P. Surrett, A. Pistun et autres)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. SWAN, MCFADYEN, NEVAKSHONOFF et CUMMINGS ainsi que M. le *ministre* BJORNSON font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} BRICK voulant que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la cinquième session de la trente-huitième législature du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. MCFADYEN voulant que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement :

- a) n'ait pas offert aux Manitobains un allègement fiscal significatif et compétitif;
- b) n'ait pas su placer en famille d'accueil le nombre sans précédent d'enfants qui sont sous la tutelle des Services de protection des enfants et qui sont placés dans des hôtels;
- c) n'ait pas su reconnaître que la médecine de couloir existe encore au Manitoba et qu'elle s'est transformée en crise dans les salles d'urgence de Winnipeg à cause du manque critique de médecins;
- d) n'ait pas mis en place une stratégie efficace visant à réduire les délais pour les tests de diagnostic, les interventions chirurgicales et les rendez-vous avec des spécialistes;
- e) n'ait pas su régler le manque critique de professionnels de la santé, lequel nuit à l'accès en temps opportun aux soins;
- f) n'ait pas tenu sa promesse de garder ouvertes les salles d'urgence en régions rurales obligeant ainsi les Manitobains à emprunter des autoroutes désuètes pour recevoir des soins d'urgence;
- g) n'ait pas pu rassurer les étudiants et les parents et les convaincre que l'efficacité et la responsabilisation du système d'éducation sont d'une grande priorité pour lui;
- h) n'ait pas tenu d'enquête publique sur le scandale du Fonds Crocus, lequel a fait perdre plus de 60 millions de dollars à 34 000 Manitobains;
- i) ait dépensé de façon irresponsable l'argent des contribuables en affectant des millions de dollars à des campagnes visant à se donner une nouvelle image et à de la publicité préélectorale;
- j) n'ait pas soutenu la construction d'une nouvelle ligne de transport d'électricité pour l'hydroélectricité du côté est du lac Winnipeg, ce qui coûtera plus de 500 millions de dollars aux clients d'Hydro;

- k) n'ait pas mis en place une stratégie provinciale à long terme visant à recruter et à garder les agents de police;
- l) n'ait pas su prendre des mesures sévères à l'égard des voleurs de voitures et de l'activité des gangs;
- m) n'ait pas réglé l'engorgement des tribunaux;
- n) ne se soit pas penché sur la compétitivité de nos institutions postsecondaires face à celles des autres provinces;
- o) n'ait pas fourni de stratégie pour promouvoir la croissance de l'économie agricole du Manitoba, s'intéressant plutôt à des questions de compétence fédérale;
- p) n'ait pas élaboré de plan pour commercialiser les sous-produits résultant de la production de biocarburants;
- q) n'ait pas réduit les émissions de gaz à effet de serre;
- r) n'ait pas reconnu que c'est le parti progressiste conservateur du Manitoba qui a eu l'idée d'offrir des rabais sur les véhicules hybrides, de tenir un examen externe au sujet de la régionalisation des soins de santé et de légiférer au sujet des droits des grands-parents;
- s) n'ait pas su maintenir le niveau de protection promis contre les inondations dans la ville de Winnipeg;
- t) n'ait pas réussi à offrir de meilleures occasions de développement économique pour les régions rurales et le Nord du Manitoba;
- u) n'ait pas créé un milieu compétitif qui encourage les entreprises du secteur privé à venir s'installer au Manitoba, à créer des emplois et à stimuler la croissance économique;
- v) n'ait pas résorbé l'exode des Manitobains, notamment des jeunes,

et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

MM. HAWRANIK, MARTINDALE et MAGUIRE interviennent. M. REID exerce son droit de parole jusqu'à 12 h 30 et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 12 h 30, et l'Assemblée ajourne ses travaux au lundi 27 novembre, à 13 h 30.

Le président,

George HICKES